

EXPOSE du MAIRE en ce qui concerne les TRAVAUX en COURS et à l'ETUDE

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je crois devoir vous exposer l'état des travaux qui sont actuellement en cours d'exécution et qui sont à l'étude pour exécution dans le cours de cette année.

ECOLLES

La réalisation de la plupart d'entre elles est conditionnée par l'acquisition de terrains.

Je dois attirer votre attention, d'une manière toute particulière et instante, sur le problème scolaire tel qu'il se présente à Saint-Denis.

Il nous est demandé d'ouvrir pour la rentrée d'Août 1962, 51 classes nouvelles, en tenant compte de la fermeture de l'Ecole de la rue Sainte-Marie dont les bâtiments sont réclamés par la Sécurité Sociale. A ce nombre s'ajoutent les 10 classes entièrement détruites au Bois de Nèfles et à la Montagne, 4 classes à l'Ecole de la Rue Fénelon et 4 classes à l'Ecole Maternelle du Boulevard Lancastel, soit donc 69 classes nouvelles.

Eh bien, malgré notre meilleure volonté nous ne pouvons dans un pareil délai, et même dans un temps différé, ni trouver tous les terrains nécessaires, ni obtenir les fonds pour les constructions demandées, pas plus que pour les meubler et les doter d'un matériel pédagogique indispensable.

Il y a là un problème tragique et il est vain d'en atténuer les données.

Si nous n'obtenons pas les crédits nécessaires, notre jeunesse, il faut le dire nettement, est vouée à poursuivre ses études sur les trottoirs des rues ou sous les arbres des campagnes.

Voici quelques exemples et quelques faits:

- 1) L'Ecole Centrale Primaire qui aurait dû être commencée depuis au moins 3 ans ne l'est pas encore et le problème du recasement de ses 1.400 élèves ne peut être logiquement étudié car nous ignorons quand commenceront les travaux et comment ils se poursuivront.
- 2) Les écoles maternelles qui constituent pour nous un élément majeur d'une politique scolaire sage et rationnelle sont actuellement réduites à trois qui suffisent à peine à recevoir la moitié des inscrits. L'une de ces écoles est louée, les deux autres qui nous appartiennent, ne sont pas susceptibles d'agrandissement.
- 3) Troisième exemple: nous avons acquis un terrain sis rue de la République à la Rivière. Les plans et devis ont été dressés mais la somme dit-on dépasse le niveau des travaux susceptibles de subvention au profit d'une Commune et ne peuvent être entrepris que sur le plan départemental.
- 4) Nous avons poursuivi nos recherches pour l'acquisition d'un terrain aux Lata-niers, recherches qui ont abouti à une solution que nous allons présenter pour l'acquisition de droits-indivis de Mme CADET et de M. Max VIDOT dans un terrain sis rue Bouvet.

Mais il nous faut y construire 24 classes au moins et là encore il nous sera répondu que les travaux doivent être engagés sur le plan départemental.

Il nous est demandé de dresser, sur les indications de l'Inspection Primaire, la nomenclature des classes dont l'ouverture est possible pour la rentrée d'Août 1962, classes que nous devrions pouvoir construire en semi-provisoire d'un des types adoptés par la Commission Départementale des Constructions Scolaires.

Remarques, Messieurs que les 69 classes dont la construction se révèle nécessaire, nous ne disposons de terrains que pour la moitié d'entre elles environ, dont voici une liste:

| | | |
|--|---|--------------------------------|
| - Bois de Néfles | 8 | classes (école à reconstruire) |
| - Montagne 1 ^{ère} (St-Bernard) | 2 | " |
| - Montagne 8 ^{ème} | 4 | " |
| - Montagne Ruisseau Blanc | 4 | " |
| - Boulevard Lancaster (Ecole Maternelle) | 4 | " (à reconstruire) |
| - Moufia | 2 | " |
| - Canal du Brûlé | 2 | " |
| - Montgaillard | 2 | " |
| - Le Brûlé | 2 | " |
| - "Ilet Quinquina | 2 | " |
| - Champ Fleuri | 6 | " (terrain Vinson) |
| - Ecole de la Rue Fénelon | 2 | " |

40 classes

A cette liste il faut ajouter le réfectoire de l'Ecole d'Application des Filles.

40 classes sur 69, cela fait 60 % des nécessités, donc près de 1.000 enfants qui ne pourront être admis à la rentrée.

Encore faut-il que pour ces 40 classes dont nous pouvons, dont nous ~~avons~~ disposons de subventions et de prêts assez conséquents. Or, que nous offre-t-on? Nous l'ignorons encore.

Et vous remarquerez que dans la nomenclature qui vient de vous être présentée, seuls les écarts recevront 38 classes sur 40.

Pour le Centre-Ville, presque rien! Je viens de le dire, nous vous présentons un projet d'acquisition d'un terrain sis rue Bouvet, qui nous permettrait de donner une solution intéressante pour les hauts de la Ville, à condition que nous puissions y construire cette année 18 classes.

Alors se pose la grave question de l'architecture des écoles. Les classes style "ECLAIR" qui ont été si souvent condamnées et qui cependant ont tenu aux rigueurs du cyclone "Jenny" sont définitivement écartées. Ceci est bien sous l'angle des conditions architecturales mais sur le plan financier?

Le choix de la Commission Départementale des Constructions Scolaires s'est porté sur des modèles en dur, malheureusement à toiture tôle, solution qui ne paraît pas parfaite pour cette raison.

Où allons-nous ainsi?

Pour suivre une démographie exceptionnellement élevée et rapide, allons-nous jeter dans tous les coins de la Ville des écoles en fer-blanc? N'est-il pas plus rationnel de construire, à la Rivière, sur le terrain du Théâtre, rue Bouvet et sur d'autres terrains dont nous allons rechercher la propriété, des écoles en dur, dignes des maîtres qui y enseigneront, dignes de la jeunesse qui y recevra l'instruction, dignes d'une cité qui est le Chef-Lieu du Département.

Nous ne pouvons continuer à accepter de mendier des "classes" à longueur d'année. Je demande en votre nom au Département et au Gouvernement de nous consentir une subvention importante et un prêt qui permettront la mise à l'étude et la réalisation de blocs scolaires, ou de nous dire nettement qu'ils nous abandonnent et qu'ils veulent la jeunesse de cette ville qui, je le répète, représente par sa population plus d'un sixième de celle de l'île, à la rançon des études interdites.

Quant au Maire de Saint-Denis, il veut aujourd'hui marquer devant les administrateurs de la cité, à ses côtés responsables de l'avenir de cette ville, que si l'Etat continue à nous laisser livrés à nos seuls moyens, il devra supporter seul la responsabilité des nécessaires, des évidentes revendications que fomentera une colère sincère.

TRAVAUX

Voici maintenant, Messieurs, un exposé des grands travaux en cours d'exécution ou d'études:

- GRAND MARCHÉ

La réparation et l'aménagement de l'aile Est ont fait l'objet d'études, de plans et de devis par la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISE, seule entreprise ayant répondu à nos demandes.

Le montant du devis s'élève à Fr: 7.000.000.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance nous a consenti un prêt de pareille somme.

Malheureusement les plans et devis déposés cependant depuis deux mois pour approbation ne nous ont pas été retournés.

Quant à l'aile Ouest, il est souhaitable d'en entreprendre la modernisation dans les moindres délais. Il est entendu que cette aile sera bâtie sur pilotis, de façon à permettre un parking.

Il conviendra également de refaire les toilettes.

Ces travaux seront payés au moyen d'un prêt consenti par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance. Je soumetts d'ailleurs à vos délibérations une nouvelle demande de prêt à cet Etablissement afin de commencer sitôt après l'aile Est, la nouvelle aile Ouest.

- PETIT MARCHÉ

Les études faites concluent à la nécessité d'agrandir le Petit Marché.

En attendant une modernisation nécessaire, nous utiliserons, si vous l'approuvez, le bâtiment annexe pour y aménager les étals de poissons et nous vous demandons l'autorisation d'acquérir ou à défaut d'exproprier une maison voisine, dont l'état nécessitera d'ailleurs à bref délai la démolition, afin d'utiliser provisoirement l'arrière-cour du Petit Marché en parking.

- MUR du CIMETIERE de l'EST

A l'appel des Entreprises, seul M. Irénée AGGOT a répondu. Les plans et devis sont en cours d'exécution. Ils seront, dès réception soumis à l'autorité préfectorale afin que les travaux soient entrepris et terminés au premier Décembre 1962.

Ces travaux seront payés partie sur le budget 1962, partie sur le prochain budget.

- CIMETIERES des ECARTS

En ce qui concerne la Bretagne, les limites du terrain devant servir de cimetière seront clôturées cette année.

En ce qui concerne Saint-François, les démarches sont entreprises pour obtenir les autorisations nécessaires.

En ce qui concerne la Montagne, les Commissions compétentes ont retenu la seule offre qu'elles aient jugée valable, les dossiers sont en cours de constitution pour obtenir une évaluation du Service des Domaines et les autorisations nécessaires.

- GRAND SALON de l'HOTEL de VILLE

Nous avons lancé un appel aux Entreprises. Une seule a répondu.

Je rappelle ici que le Conseil Municipal nous a suivi dans notre proposition de refaire un plafond en plâtre rappelant celui qui existait mais avec des rosaces moins nombreuses et plus légères.

Un marché sera donc établi.

Une subvention de deux millions nous permettra de faire face cette année aux premiers travaux dont la durée sera d'environ huit mois.

- ROUTE de la LEPROSERIE

La route de la Léproserie est sur le point d'être terminée, reliant la Route Nationale de la Montagne au lieu dit "Ruisseau Blanc".

Les travaux ont été plus importants en longueur de route que prévu et divers incidents ont exigé des modifications au Marché initial.

Le dépassement vérifié par M. l'Ingénieur Conseil fait l'objet d'une demande de prêt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel qui vous est soumise aujourd'hui.

L'achèvement de cette route va marquer d'une manière particulière l'intérêt que nous avons porté à cette région de la Montagne qui devra reconnaître que nous avons substitué à un rêve qui avait, à la longue, pris la forme d'une galéjade, une réalité.

Je marque ici, pour répliquer à une rumeur qui si elle répondait à une vérité friserait la folie, pour ne pas exprimer un mot plus catégorique, que la Montagne est partie intégrante de la Ville.

- ELECTRICITE -

Je soumettrai tout à l'heure à vos décisions un important projet concernant la modernisation de l'éclairage public du Centre-Ville.

Depuis trois ans, nous avons recherché les modalités de paiement de ce projet, récemment nous les avons trouvées dans la perception de recettes inattendues, bien que prévisibles, celles provenant de la ristourne hydraulique qui nous permettront d'amortir 40 à 50 % du montant total de ces travaux.

Nous allons reprendre la totalité de l'éclairage public "depuis la mer jusqu'aux rampes" le projet concernant des antennes qui seront lancées du côté de Champ Fleuri et de Bellepierre.

La Route littorale serait éclairée depuis le pont du Buter jusqu'au nouveau pont jeté sur la mer (auquel il serait d'ailleurs bon de donner un nom) par des projecteurs du style "Orly".

Les principales rues, notamment la rue de la Victoire et de Paris, seraient dotées de projecteurs spéciaux, du modèle et de la même puissance que ceux qui existent actuellement et que vous pouvez trouver, à titre d'essai, à l'angle des rues de l'Embarcadère et Jean Chatel et Place de la Gare.

Les rues moins passantes seront éclairées plus faiblement.

La dépense totale variera entre 20 et 26 millions car le nombre de projecteurs n'est pas encore définitivement arrêté.

La dépense supplémentaire en consommation sera d'environ 4.000.000 de F pour un total de 41.000.000 kwh consommés.

C'est, je crois, la meilleure utilisation que nous puissions faire de la recette provenant de la ristourne hydraulique et en même temps une réalisation que réclame notre ville car celle-ci ne s'habitue plus à la pénombre qui justifie bien des "chutes".

Je signale également que les travaux d'électrification de Montgaillard sont sur le point d'être terminés et le Centre Municipal nous accueillera bientôt pour fêter cette nouvelle victoire des écarts sur l'ombre et l'isolement.

- EAU

Les travaux d'adduction d'eau de la Bretagne, du Chaudron sont en cours d'exécution.

Une troisième étape, celle desservant Domenjod, devrait être entreprise prochainement et terminée avant la fin du mois prochain.

A la Bretagne nous poserons le maximum de fontaines publiques afin de ne pas grever les habitants de ce village.

Il reste encore deux problèmes concernant l'eau celui de Montgaillard et celui du Bois de Nèfles.

et Montgaillard
Pour Saint-François les études sont terminées, nous attendons d'obtenir les subventions et prêts sans lesquels nous ne pourrions commencer les travaux.

- THEATRE

Enfin, Messieurs, puisque le rôle que les événements ont inparti à notre Municipalité est de relever les ruines sur lesquelles le temps a marqué le signe des regrets et celui du doute, je vous propose de répondre à un vœu souvent exprimé et toujours exprimé avec le sourire du scepticisme, celui de construire un Théâtre-salle de fêtes.

Nous en avons déjà parlé, nous sommes, je crois bien, tous d'accord, et même si nous le n'étions pas, ceux qui nous ont chargé d'administrer les affaires de la Cité nous y containdraient par leur insistance.

Nous devons aujourd'hui décider cette réalisation.

Deux terrains s'offrent à nous: celui de l'ancien théâtre ou celui que nous avons acquis partie des Concerts Verdin, partie du Docteur Lamarque et qui doit, suivant les conclusions de M. le Rapporteur Général du Budget, être complété par le terrain appartenant aux héritiers de Mme BUNDERVOET.

Il nous faut, préalablement aux études de plans et devis, fixer notre choix sur un de ces terrains.

Ce choix est indispensable.

Je vous propose de désigner une Commission commune composée des membres de la Commission du Budget et de celle des Travaux pour se rendre sur les lieux et nous faire des propositions motivées.

- AVENUE de la VICTOIRE

Les travaux d'aménagement de ce que l'on appelle "Place de la Préfecture" sont en cours d'achèvement.

Cette croisée de rues présente désormais un aspect agréable.

Il reste à obtenir l'attribution de la zone qui se trouve entre la route littorale et la mer, zone qui appartient à l'Etat.

Notre intention était d'aménager cette zone, actuellement dans un état d'entretien pour le moins fâcheux, et d'en faire une sorte de promenade que M. le Maire de NICE aurait pu baptiser, lors des fêtes du jumelage "PROMENADE de NICE". Mais désormais le temps nécessaire n'est plus suffisant.

A ce sujet, je crois, pour terminer, ce rapport, devoir vous dire que ces fêtes dont M. MEDECIN souhaite qu'elles soient très simples et qu'elles révèlent un caractère véritablement amical et même familial, auront sans doute lieu dans la première quinzaine de Juillet, à Saint-Denis.

M. le Maire de Nice consacrera, au cours de son voyage, le jumelage de sa Ville avec Libreville, Tananarive et Saint-Denis.

Messieurs, permettez-moi de souhaiter que si nous ne pouvons attribuer le nom de la Ville de Nice au bord de mer, nous puissions au moins donner ce nom à une de nos rues.

Messieurs, sur ce souhait, ogé soumis cet exposé à vos délibérations.

LE MAIRE. - Si vous approuvez cette proposition, je demanderai à la Commission du Budget de présenter un rapport sur le choix du terrain.

M. GICANT estime que ce choix a déjà été fait antérieurement et que la préférence a été donnée au terrain Verdin.

LE MAIRE. - Ce choix n'a pas encore été proposé, il me semble que le rapporteur général a exprimé seulement son avis sur le prix du terrain.

M. GALLARD rappelle la proposition faite par M. CADET de construire le théâtre sur le terrain de l'ancien garage des pompes et du logement du concierge de la Mairie, situation qui lui paraît la mieux appropriée puisque la mieux située, en plein centre de la Ville.

LE MAIRE fait observer que la proposition de M. CADET a été suivie de près, mais qu'après études, le terrain en question qui ne présente que 25 mètres de façade s'est révélé trop étroit pour la construction d'un théâtre. Le bâtiment ne devrait donc s'étaler que sur 16 mètres de façade et tout en profondeur, ce qui, par rapport à l'Hôtel de Ville, ne serait pas agréable à la vue.

L'adoption du rapport que je présente vaudra délégation à la Commission du budget.

Le rapport présenté par le Maire est approuvé à l'unanimité.